



Un père doit-il payer les dettes de sa fille majeure?

Par **emily427**, le **16/08/2007** à **18:48**

Bonjour, rn
ma cousine a 19 ans , et est maman d'un bébé de 8 mois environ, elle vit dans son propre appartement, ne travaille pas mais perçoit 1 allocation demère isolée, elle a contractée beaucoup de dettes, loyers impayésrn
Mon oncle doit il payer les dettes pour elle, (compte tenu de le responsabilité civile des parents) rnsi oui , y a t-il des démarches à faire pour qu'il n'ait pas à payer ces dettes.rn
Merci beaucoup rn
Emilie

Par **Upsilon**, le **16/08/2007** à **21:32**

Bonjour et bienvenue sur notre site !rn
Votre oncle ne doit pas payer les dettes de sa fille. En fait, une fois majeur, l'enfant doit assumer sa vie et ses erreurs, les parents ne sont pas légalement tenus des dettes de leurs enfants.rn
Cordialement,rn
Upsilon.